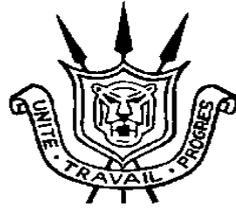


**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA  
PLANIFICATION ECONOMIQUE**

**RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET  
DE L'ETAT A LA FIN DU DEUXIEME  
TRIMESTRE 2020/2021**

## **Table des matières**

Table des matières .....	2
INTRODUCTION.....	3
I. Réalisations des ressources propres hors exonérations (base caisse) .....	3
Graphique 1 : Comparaison des réalisations à la fin des deuxièmes trimestres 2019/2020 et 2020/2021 .....	3
I.1. Recettes fiscales hors exonérations.....	4
Graphique 2 : Vue synoptique des réalisations des principales composantes des recettes fiscales à la fin des deuxièmes trimestres 2019/2020 et 2020/2021 .....	5
I.2. Recettes non fiscales .....	5
II. ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES HORS CHARGES COMMUNES ET EXONERATIONS....	6
II.1. Exécution du budget au niveau global hors charges communes et exonérations .....	6
II.2. Analyse de l'état d'exécution des dépenses par grande masse.....	6
II.2.1. Les salaires et traitements.....	6
II.2.2. Les biens et services.....	6
II.2.3. Les transferts courants et subsides hors exonérations .....	6
II.2.4. Investissements sur ressources nationales.....	7
III. Exonérations réalisées à la fin du deuxième trimestre 2019/2020.....	7

## INTRODUCTION

Dans le cadre des réformes entreprises par le Gouvernement du Burundi relatives à la gestion des finances publiques, le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique s'est engagé à produire des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'exécution du budget de l'Etat conformément à la Loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques. Le présent rapport concerne l'exécution du budget de l'Etat à la fin du deuxième trimestre 2020/2021.

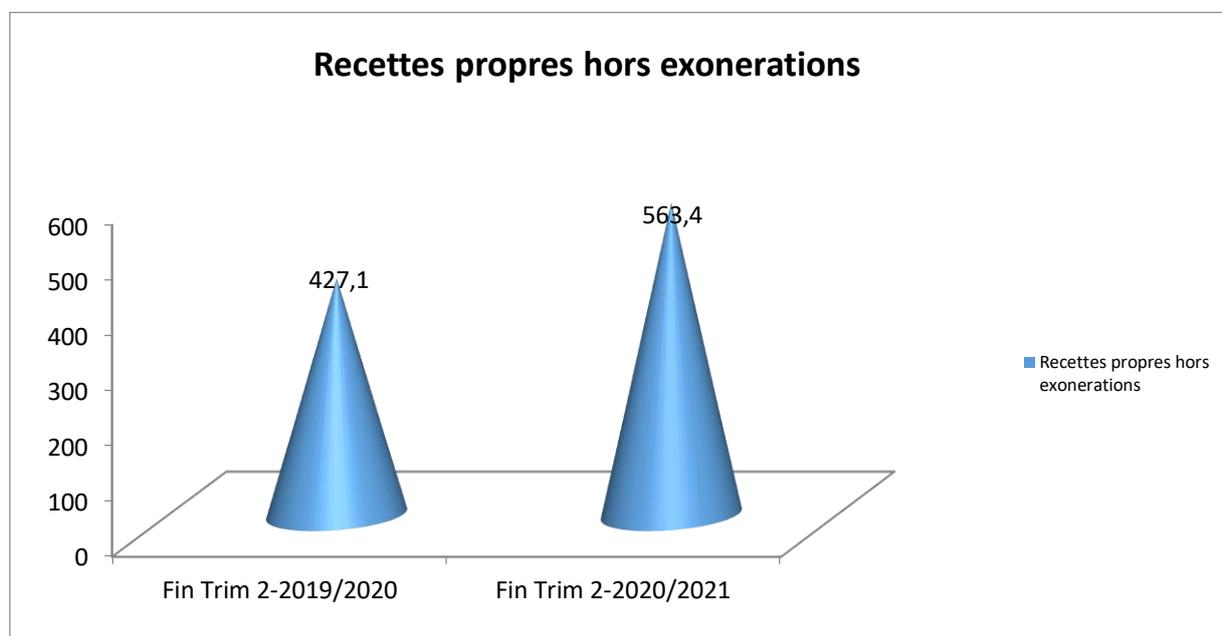
La première partie de ce rapport décrit la réalisation des recettes propres (recettes fiscales et non fiscales) alors que la deuxième partie montre l'état d'exécution des dépenses hors charges communes et exonérations selon les chapitres de la nomenclature économique à savoir les salaires, l'achat des biens et services, les transferts et subsides ainsi que les investissements sur ressources nationales.

### I. Réalisations des ressources propres hors exonérations (base caisse)

Sur un montant de **1 054 803 415 516 FBU** de recettes propres prévues pour l'exercice budgétaire 2020/2021, les services de l'OBR ont recouvré un montant de **563 431 246 726 FBU** à la fin du deuxième trimestre 2020/2021, soit un taux de réalisation de **53,4%**.

Au cours de l'exercice budgétaire 2019/2020; sur **908 846 641 823 FBU** de prévision, un montant de **427 197 068 271 FBU** avait été collecté à la fin du deuxième trimestre 2019/2020, soit un taux de réalisation de **47,0%**.

**Graphique 1** : Comparaison des réalisations à la fin des deuxièmes trimestres 2019/2020 et 2020/2021



**Source** : Nos traitements à partir des données des deuxièmes trimestres 2019/2020 et 2020/2021.

## I.1. Recettes fiscales hors exonérations

Les recettes fiscales comprennent les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital ; les impôts sur les biens et services ainsi que les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

Sur un montant de **961 867 448 695 FBU** de prévision des recettes fiscales hors exonérations pour l'exercice budgétaire 2020/2021, un montant de **506 482 589 234 FBU** a été recouvré à la fin du deuxième trimestre 2020/2021, soit un taux de réalisation de **52,7%**.

Parallèlement, sur **854 949 655 518 FBU** de prévision de 2019/2020, **456 218 679 677 FBU** ont été recouverts à la fin du deuxième trimestre 2019/2020, soit un taux de réalisation de **53,4%**. Nous enregistrons une augmentation de **11%** entre les deux années.

### ➤ Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital

Ce type d'impôts enregistre un taux de réalisation de **48,7%** à la fin du deuxième trimestre 2020/2021, soit un recouvrement d'un montant de **111 585 954 598 FBU** sur **228 965 179 487 FBU** prévus dans la Loi de Finances 2020/2021.

Pour l'exercice budgétaire 2019/2020, ce taux était de **52,5%**. Sur **196 991 979 723 FBU** prévus dans la Loi de Finances 2019/2020, **103 553 765 250 FBU** étaient déjà recouverts à la fin du deuxième trimestre 2019/2020.

### ➤ Impôts sur les biens et services

Le taux de réalisation des impôts sur les biens et services à la fin du deuxième trimestre 2020/2021 est de **51,1%**. Sur un montant de **632 295 510 551 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021, **322 918 854 126 FBU** étaient recouverts à la fin de cette période.

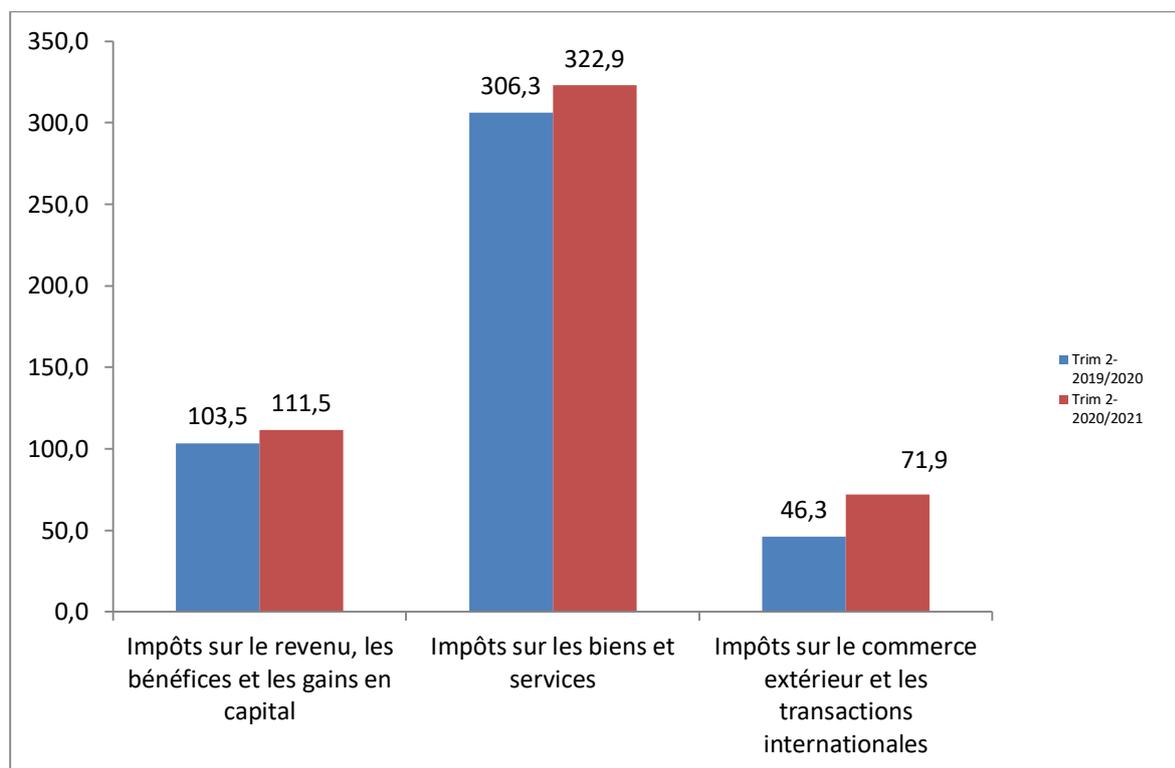
En 2019/2020, sur un montant de **546 878 099 084 FBU** prévu dans la Loi de Finances, **306 363 350 858 FBU** étaient recouverts à la fin du deuxième trimestre 2019/2020, soit un taux de réalisation de **56,0%**.

### ➤ Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales

Le taux de réalisation à la fin du deuxième trimestre 2020/2021 pour cet impôt est de **71,5%**. Sur un montant de **100 606 758 657 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021, **71 977 780 510 FBU** étaient déjà recouverts à la fin de cette période.

En 2019/2020, le taux de réalisation était évalué à **49,7%** à la fin du deuxième trimestre. Sur un montant de **93 079 576 711 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2019/2020, **46 301 563 569 FBU** étaient déjà recouverts. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **55,3%** entre les deux périodes.

**Graphique 2** : Vue synoptique des réalisations des principales composantes des recettes fiscales à la fin des deuxièmes trimestres 2019/2020 et 2020/2021



**Source** : Nos traitements à partir des données de fin des deuxièmes trimestres 2019/2020 et 2020/2021.

## I.2. Recettes non fiscales

A la fin du deuxième trimestre 2020/2021, le taux de réalisation des recettes non fiscales est de **61,3%**. Sur un montant de **92 935 966 821 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021, **56 948 657 492 FBU** étaient déjà recouverts.

En 2019/2020, ce taux s'élevait à **104,4%** à la fin du deuxième trimestre. Sur un montant de **53 896 986 304 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2019/2020, **56 301 831 904 FBU** étaient déjà recouverts à cette même période. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **1,06 %**. Cette augmentation peu significative s'explique par le fait que les réalisations des recettes non fiscales à la fin du deuxième trimestre 2019/2020 ont largement dépassé leurs prévisions. Cela montre qu'au moment de la préparation des prévisions des recettes non fiscales de l'exercice 2020/2021, on l'avait tenu en considération en augmentant les prévisions de 53,8 Mrds à 92,9 Mrds de FBU. Ainsi, **646 825 588 FBU** représente un montant additionnel des recettes non fiscales recouvré entre les deux périodes, soit une augmentation de **1,06%**.

## **II. ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES HORS CHARGES COMMUNES ET EXONERATIONS**

Cette section est consacrée à la présentation succincte de l'état d'exécution des dépenses de l'Etat à la fin du deuxième trimestre 2020/2021 par Ministère et Institution.

Les annexes de ce rapport montrent de manière détaillée l'état d'exécution du budget de l'Etat à la fin du deuxième trimestre 2020/2021 suivant la classification économique des dépenses par Ministère/Institution. Il est à signaler que nous faisons l'analyse de l'état d'exécution du budget de l'Etat hors charges communes et exonérations. Enfin, nous présenterons une analyse succincte des exonérations accordées à la fin de cette période.

### **II.1. Exécution du budget au niveau global hors charges communes et exonérations**

Au niveau global, le taux d'engagement du budget de l'Etat hors charges communes et exonérations à la fin du deuxième trimestre 2020/2021 est de **43,4%**. A la fin du deuxième trimestre, ce taux d'exécution devrait atteindre au minimum 50% ou légèrement supérieur à 50% du budget annuel. Cette situation s'explique par le fait qu'au début de l'exercice budgétaire 2020/2021, les engagements budgétaires des dépenses ont connu un retard dû au changement du Gouvernement intervenu au moment où le budget 2020/2021 était déjà promulgué. Alors l'exécution du budget devrait attendre le réaménagement des lignes budgétaires de certains ministères touchés conformément à leurs nouvelles structures. A la fin du premier trimestre, le taux d'exécution du budget a atteint 18,3 % ce qui a nécessité un effort dans l'exécution du budget du deuxième trimestre et de deux derniers trimestres de cet exercice budgétaire 2020/2021.

Au-delà de cette exécution globale, nous allons analyser l'exécution par nature économique détaillée de ce taux d'exécution global.

### **II.2. Analyse de l'état d'exécution des dépenses par grande masse**

#### **II.2.1. Les salaires et traitements**

Le taux d'exécution des salaires et traitements est de **52,4 %** à la fin du deuxième trimestre 2020/2021. Sur un crédit prévu d'un montant de **465 464 924 588 ; 244 028 097 374 FBU** étaient déjà exécutés. Le tableau 1 en annexe montre l'état d'exécution des salaires et traitements par Ministère et Institution à la fin de cette période.

#### **II.2.2. Les biens et services**

Le taux d'exécution des biens et services est de **54,9 %** à la fin du deuxième trimestre 2020/2021. Sur **139 167 916 055 FBU** de crédit prévu, **76 402 929 156 FBU** étaient déjà exécutés à la fin de cette période. Le tableau 2 en annexe montre l'état d'exécution des biens et services par Ministère et Institutions à la fin de cette période.

#### **II.2.3. Les transferts courants et subsides hors exonérations**

Le taux d'exécution des transferts courants et subsides est de **43,1%** à la fin du deuxième trimestre 2020/2021. Sur **299 842 157 971 FBU** de crédit prévu, **129 203 253 719 FBU** étaient exécutés à la fin de cette période. Le tableau 3 en annexe montre l'état d'exécution des transferts courants et subsides par Ministère et Institution à la fin de cette période.

#### **II.2.4. Investissements sur ressources nationales**

Le taux d'exécution des investissements sur ressources nationales est de **19,6%** à la fin du deuxième trimestre 2020/2021. Sur **238 741 836 367 FBU** de crédit prévu, **46 824 147 366 FBU** étaient déjà exécutés à la fin de cette période. Ce taux enregistré est à la suite d'un retard déjà expliqué pour pouvoir exécuter les dépenses d'investissement consécutif aux délais minimum de procéder pour la passation des marchés publics.

Le tableau 4 en annexe montre l'état d'exécution des investissements sur ressources propres à la fin de cette période.

#### **III. Exonérations réalisées à la fin du deuxième trimestre 2020/2021**

Les exonérations accordées jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2020/2021 sont évaluées à **116,6 milliards de FBU**. Elles ont été accordées sur une base légale suivante :

- les exonérations accordées dans le cadre de la loi sur la gestion des douanes. Il s'agit des exonérations accordées par le droit communautaire ;
- les exonérations accordées dans le cadre de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires ;
- les exonérations accordées dans le cadre des accords bilatéraux et/ou multilatéraux avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- les exonérations accordées aux Organisations Non Gouvernementales dans le cadre de l'assistance humanitaire ;
- les avantages fiscaux accordés par des lois spécifiques à certaines personnalités par rapport aux fonctions qu'elles exercent ;
- et les incitations fiscales accordées aux investisseurs par le code des Investissements.

Le tableau ci-dessous montre la part par chaque nature des exonérations. Nous constatons qu'environ 38,1% de ces exonérations ont été accordées dans le cadre de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, les exonérations accordées dans le cadre des accords bilatéraux et/ou multilatéraux avec les Partenaires Techniques et Financiers,...

En outre, l'analyse montre clairement que les exonérations accordées dans le cadre des incitations fiscales aux investisseurs par le code des investissements représentent environ 19,5% des exonérations totales. Nous notons également que les exonérations accordées par des lois spécifiques à certaines personnalités par rapport aux fonctions qu'elles occupent, les décisions du Gouvernement représentent 0,1% des exonérations totales. Les exonérations accordées dans le cadre du financement extérieur représentent 30,1%. En vue de la mise en œuvre des politiques sociales précisément dans le secteur de la santé (équipements médicaux, produits pharmaceutiques et les médicaments) et la politique agricole (intrants et produits vétérinaires), les exonérations accordées dans ces secteurs ont représenté environ 7,2%. De surcroît, les exonérations accordées aux Organisations non Gouvernementales, les Associations Sans But Lucratif et les Etablissements privés représentent 5,2% des exonérations totales.

### Evolution des exonérations à la fin du deuxième trimestre 2020/2021

DESCRIPTION	T1_2020-2021	Octobre	Novembre	Décembre	T2_2020-2021	Tot fin T2_2020-2021	Poids
ASBL et établissements privés	789 688 184	407 321 568	190 791 574	187 794 926	785 908 068	1 575 596 252	1,4%
Autres exonérations	-	1 461 206		109 532	1 570 738	1 570 738	0,0%
Effets personnels	68 750 995	1 233 788	1 941 282	21 233 345	24 408 415	93 159 410	0,1%
Financement extérieur	20 204 191 772	6 606 295 164	4 836 917 776	3 418 292 508	14 861 505 448	35 065 697 220	30,1%
Intrants agricoles	56 017 753		26 040 687		26 040 687	82 058 440	0,1%
Investisseurs	12 602 693 021	2 700 415 774	4 009 412 691	3 469 314 323	10 179 142 788	22 781 835 809	19,5%
Médicaments et Produits Pharmaceutiques	3 631 755 625	1 443 256 141	1 338 903 097	1 614 030 276	4 396 189 514	8 027 945 139	6,9%
Etats et ses Entités	20 929 944 731	8 554 109 588	3 032 280 235	11 917 547 879	23 503 937 702	44 433 882 433	38,1%
Organisation Non Gouvernementales	2 467 999 745	857 254 504	141 187 515	924 692 907	1 923 134 926	4 391 134 671	3,8%
Produits vétérinaires	131 620 062	48 787 503	37 522 450	13 962 077	100 272 030	231 892 092	0,2%
<b>Total</b>	<b>60 882 661 888</b>	<b>20 620 135 236</b>	<b>13 614 997 307</b>	<b>21 566 977 773</b>	<b>55 802 110 316</b>	<b>116 684 772 204</b>	<b>100,0%</b>